

REALISATION D'UNE MAISON DE SANTE

43, route Georges Sand

03380 LA CHAPELAUDE

MAITRE D'OUVRAGE

Com-Com du pays d'Huriel
6, rue des Calaubys
03480 HURIEL

Lot n°3

MENUISERIE ALUMINIUM-MENUISERIE BOIS

CCTP

ARCHITECTE :

S. PICHON
8, bd Charles Louis Philippe
03000 - MOULINS
Tél : 04.70.34.20.19 Fax : 04.70.35.27.45

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION :

Cyrille MARINIER
7 rue Marie Laurencin
03400 YZEURE
Tél : 04-70-20-11-88 Fax : 04-70-20-83-27
Mél : c.mari@wanadoo.fr

Dossier	25/17
Date	20/12/2017
Phase	DCE
Indice	

SOMMAIRE

MENUISERIE ALUMINIUM-MENUISERIE BOIS.....	1
3.1 PRESCRIPTIONS GENERALES.....	5
3.1.1 GENERALITES.....	5
3.1.2 DOCUMENTS DE REFERENCES CONTRACTUELS.....	5
3.1.3 OBSERVATIONS	5
3.1.4 RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR	5
3.1.5 INSTALLATION DE CHANTIER.....	5
3.1.6 NETTOYAGE DU CHANTIER	5
3.1.7 ECHAFAUDAGES	5
3.1.8 NOTA IMPORTANT	5
3.1.9 INTERPRETATION ET VALEUR DE LA DPGF	5
3.2 PRESCRIPTIONS PARTICULIERSES MENUISERIES ALUMINIUM.....	6
3.2.1 Profilés.....	6
3.2.2 Assemblages.....	6
3.2.3 Fixation des ouvrages	6
3.2.4 Protection	6
3.2.5 Quincaillerie.....	6
3.2.6 Vitrage	6
3.2.7 Type de vitrage.....	7
3.2.8 Joints	7
3.2.9 Entrées d'air.....	7
3.2.10 Particularités sur ferme-porte.....	7
3.2.11 Classement et performances	7
3.2.12 Dimensions.....	7
3.2.13 Organigramme.....	7
3.2.14 Calepinage	7
3.2.15 Raccordements	8
3.2.16 RESPECT NRA	8
3.2.17 MARQUE DE PROFILES	8
3.2.18 Clauses complémentaires	8
3.2.19 PERFORMANCES THERMIQUES.....	8
3.2.20 BAVETTES	8
3.2.21 PORTE 1 ET 2 VANTAUX A LA FRANCAISE	8
3.2.22 ABATTANTS.....	8

3.2.23	ENSEMBLES FIXES	8
3.2.24	ENSEMBLES GRANDES DIMENSIONS	8
3.2.25	NOTA SUR POIGNEES	9
3.2.26	NOTA IMPORTANT.....	9
3.3	PRESCRIPTIONS PARTICULIERES MENUISERIES BOIS.....	9
3.3.1	Bois.....	9
3.3.2	Contreplaqués	9
3.3.3	Panneaux de particules.....	9
3.3.4	Quincaillerie.....	9
3.3.5	Note particulière sur quincaillerie	9
3.3.6	Etanchéité.....	9
3.3.7	Blocs-portes.....	9
3.3.8	Pose des huisseries	10
3.3.9	Ouvrages bois	10
3.3.10	Ouvrages métalliques.....	10
3.3.11	Fabrication des ouvrages	10
3.3.12	Protections des ouvrages	10
3.3.13	Prototypes	10
3.3.14	Pose et entretien	10
3.3.15	PRESCRIPTIONS FABRICANTS.....	11
3.3.16	VITRAGES.....	11
3.3.17	Vitrage	11
3.3.18	Généralités vitrages.....	11
3.3.19	Nota sur les huisseries	11
3.3.20	FERME-PORTE.....	11
3.3.21	PAUMELLES	11
3.3.22	ORGANIGRAMME.....	12
3.3.23	NOTA POUR PORTES CF ET PF.....	12
3.3.24	NOTA EQUIPEMENTS.....	12
3.3.25	NOTA SUR POIGNEES	12
3.4	MENUISERIE ALUMINIUM.....	12
3.5	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	12
3.6	MENUISERIES INTERIEURES EN BOIS MASSIF	13
3.7	BLOCS PORTES CF 1/2 H PREPEINTES.....	14
3.8	BLOCS PORTES PF 1/2 H PREPEINTS PHONIQUES	14
3.9	BLOCS PORTES PF 1/2 H PREPEINTS.....	15
3.10	FACADES DE PLACARDS.....	15
3.11	HABILLAGES.....	16

3.12	OUVRAGES DE PROTECTIONS.....	17
3.13	SIGNALETIQUE.....	17
3.14	STORES INTERIEURS.....	17
3.15	BANQUE D'ACCUEIL.....	17
3.16	MEUBLES	18
3.17	ESCALIER.....	18
3.18	DIVERS.....	19

Code	Désignation
3.1	PRESCRIPTIONS GENERALES
3.1.1	GENERALITES
	<p>L'entrepreneur examinera tous les plans contractuels et lira les C.C.T.P. de l'ensemble des lots, il n'ignore rien de leurs conséquences. En cas de doute concernant un lot ou une prestation, l'Entrepreneur devra demander à consulter le ou les C.C.T.P. des lots correspondants qui seront à sa disposition dans les bureaux du Maître d'Ouvrage.</p>
3.1.2	DOCUMENTS DE REFERENCES CONTRACTUELS
	<p>Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché ; ils ne sont donc pas rappelés dans le descriptif.</p> <p>Lorsque les références figurent, elles sont destinées à attirer l'attention de l'entrepreneur : - Sur un document de parution récente qui aurait pu échapper à sa sagacité - Sur un détail technique particulier pour lequel le descripteur n'a pas voulu recopier intégralement le texte figurant dans les documents réputés connus de l'entreprise.</p>
3.1.3	OBSERVATIONS
	<p>Le C.C.T.P. a pour objet de renseigner au maximum l'entrepreneur sur la nature des ouvrages à exécuter, leur importance et leur implantation. L'entrepreneur devra réaliser sans exception tous les ouvrages nécessaires au parfait achèvement de ses travaux.</p>
3.1.4	RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR
	<p>L'entrepreneur est responsable de la qualité, de l'aspect et de la bonne tenue de ses ouvrages ainsi que du respect des performances imposées par le présent document. Il doit en conséquence sélectionner, sous sa propre responsabilité, les matériaux et déterminer le mode de mise en œuvre, les renseignements donnés par le présent document devant être considérés comme indicatifs. Par ailleurs, l'entrepreneur est tenu d'apporter à l'Architecte l'assistance de ses compétences professionnelles pour la réalisation d'ouvrages parfaitement adaptés à leurs fonctions et aux caractéristiques particulières de l'opération. Il devra en conséquence signaler par écrit dans les meilleurs délais (et au plus tard pendant les délais d'études) toutes anomalies, erreurs ou omissions qu'il aurait constatées dans les documents qui lui sont remis par l'Architecte.</p>
3.1.5	INSTALLATION DE CHANTIER
	<p>L'installation du chantier est à la charge du lot 2 GROS OEUVRE. Mais l'entrepreneur titulaire du présent lot devra prévoir en outre: -Les prestations du compte prorata, : -Fourniture et amenée à pied d'Œuvre, installation et évacuation de tout le matériel nécessaire à une bonne exécution, -L'adaptation de l'échafaudage pour ses propres travaux, ainsi que les échafaudages complémentaires nécessaires à la parfaite exécution de ses travaux, -Les installations de sécurité : garde-corps, filins si nécessaires, -La mise hors chantier immédiate des matériaux ou éléments préfabriqués défectueux ou refusés par le Maître d'Oeuvre -Les sujétions dues à la présence d'autre corps d'état sur le chantier -La fourniture d'échantillons et modèles d'appareillages .</p>
3.1.6	NETTOYAGE DU CHANTIER
	<p>Toutes zones dans lesquelles des travaux ont été effectués y compris les installations de chantier et les aires de stockage devront être nettoyées et remises dans leur état d'origine dans un délai de 5 jours ouvrables à partir de l'achèvement des travaux, faute de quoi le Maître d'Oeuvre fera exécuter des opérations de nettoyage et de remise en état par une entreprise de son choix.</p>
3.1.7	ECHAFAUDAGES
	<p>Les prix sont réputés comprendre tous les dispositifs nécessaires à l'exécution des ouvrages tels que bâchage, échelles, échafaudages, levage des matériaux, manutentions, protections des employés et des ouvrages existants.</p>
3.1.8	NOTA IMPORTANT
	<p>S'agissant de classes maternelles les ouvrages devront respecter les Normes et Règlements applicables au jour de l'exécution des travaux.</p>
3.1.9	INTERPRETATION ET VALEUR DE LA DPGF
	<p>Le quantitatif n'étant pas une pièce contractuelle, celui-ci devra être vérifié par l'entreprise adjudicatrice avant la remise de son offre. Toutes les quantités sont données aux mesures théoriques (sans coefficient de coupes, chutes...).</p>
	<p>Le marché est du type global et forfaitaire. La cadre de décomposition du prix global et forfaitaire annexé au dossier de consultation pour tous les corps d'états est fourni à l'entreprise à titre indicatif et n'engage ni la Maîtrise d'oeuvre, ni la maîtrise d'ouvrage. Il appartient à l'entrepreneur de procéder à la vérification des quantités fournies.</p>
	<p>Pour présenter son offre, l'entreprise utilisera obligatoirement la décomposition annexée au dossier de consultation, (soit papier, soit Excel), la colonne "Qté entr." lui servant à inscrire sa propre quantité en cas de discordance; les montants figurant à l'acte d'engagement tiendront compte des quantités de l'entreprise. Dans le cas où il n'estimerait pas nécessaire d'apporter de correctifs ou de compléments, les quantités proposées seront considérées acceptées forfaitairement par l'Entrepreneur.</p>

Code	Désignation
	<p>En se servant de la décomposition annexée au dossier de consultation sans y apporter des corrections, l'entreprise entérine, de fait les chiffres proposés et les accepte. Dans ce cas, aucune augmentation du marché ne pourra être revendiquée, (marché global et forfaitaire).</p> <p>NOTA IMPORTANT sur la DPGF fournie éventuellement sous format Excel : La DPGF étant réalisée avec un logiciel spécifique, sa fourniture en format tableur Excel ne peut être qu'une transformation. S'agissant de transfert informatique élaboré à partir de passerelles entre différents logiciels il est possible que certains dysfonctionnements apparaissent et soient causes d'écritures erronées (reports, formules erronées, non prise en compte de certains montants ou récapitulatif...). C'est pourquoi l'entreprise est invitée à vérifier sa soumission tableur avec celle remise en format PDF ou papier.</p>
3.2	PRESCRIPTIONS PARTICULIERES MENUISERIES ALUMINIUM
3.2.1	Profils
	<p>La menuiserie sera exécutée en profilés renforcés aluminium gamme avec rupture de pont thermique. Ces profilés comporteront une âme tubulaire dont la section sera calculée pour assurer une parfaite rigidité. Suivant dispositions, dormants reprenant l'épaisseur du complexe isolant avec couvre-joint à clipper en périphérie suivant les dispositions. Pièces d'appui en alliage d'aluminium à double rigole avec bavette formant pente extérieure.</p> <p>Les traverses basses de toutes les parties ouvrantes recevront un jet d'eau en alliage d'aluminium. Les parcloses en profilés d'aluminium assemblés à coupe d'onglet aux angles seront logées dans les feuillures de dimensions appropriées pour recevoir des vitrages isolant. Les feuillures seront du type auto-drainantes.</p> <p>L'étanchéité des ouvrants sera assurée par des profilés préformés spéciaux "néoprène" permettant de réaliser une étanchéité parfaite à l'air et à l'eau suivant les critères d'étanchéité demandés.</p> <p>Les profils seront laqués teinte au choix de l'architecte dans la gamme RAL.</p> <p>Un profilé de reprise d'épaisseur de chape sera prévu en bas de menuiserie.</p> <p>Les profilés seront en aluminium extrudés avec un alliage 6060 T5 conforme à la norme NFA 50 4511 seront protégés conformément à la norme NFP 24-351.</p> <p>Ce traitement de surface fera l'objet: -d'un label QUALANOD pour l'anodisation, -d'un label QUALICOAT pour le laquage.</p> <p>Teinte RAL au choix de l'architecte.</p>
3.2.2	Assemblages
	<p>Les assemblages d'angles dormants et ouvrants seront réalisés d'une façon identique. Coupes d'onglet et collage obligatoire avec équerre intérieure. Le serrage mécanique est assuré par goupilles coniques ou sertissage hydraulique. L'assemblage entre le profilé d'ouvrant et la plinthe de porte sera réalisé avec raccord adapté à la hauteur de la plinthe.</p>
3.2.3	Fixation des ouvrages
	<p>Les dispositions de fixation des menuiseries seront à soumettre à l'agrément de l'architecte. Elles seront à la charge de l'entreprise et devront figurer sur les plans d'exécution. Elles seront réalisées de manière à résister aux efforts mécaniques provenant du vent, de la manœuvre et des effets sismiques de faible intensité. Dans le cas de fixation par douilles, rails d'ancrage ou de pattes à scellements, ceux-ci seront protégés efficacement contre la corrosion par électrozinguage ou galvanisation correspondant aux normes . Dans le cas de pré-cadre acier, ceux-ci seront en acier galvanisé et prélaqué ép. 20/10. L'entreprise de menuiserie devra coordonner ces travaux avec l'entreprise de GROS-OEUVRE afin de prévoir toutes les réservations nécessaires.</p>
3.2.4	Protection
	<p>Tous les ensembles de façades recevront un traitement de protection contre la corrosion. Les profilés mis en œuvre seront résistants à toute forme de destruction physico-chimique naturelle. La protection sur chantier sera assurée par des bandes adhésives fixées sur les profilés au moyen de ruban adhésif. L'enlèvement des bandes est à la charge de l'entreprise avant la réception des travaux.</p>
3.2.5	Quincaillerie
	<p>Les accessoires de quincaillerie seront en alliage aluminium, les dimensionnements seront fonction de la nature des efforts auxquels ils seront soumis en tenant compte des règles de calculs des fabricants. Les ensembles béquilles-plaques de propreté seront adaptés aux différents type de serrure installée. Suivant GENERALITES un échantillonnage sera proposé au Maître d'Œuvre.</p>
3.2.6	Vitrage
	<p>Les vitrages sont prévus au présent lot. L'entreprise devra travailler en étroite coordination avec les fournisseurs. L'entreprise du présent lot devra la fourniture des parcloses. Parcloses tubulaires à talon de section adaptées à l'épaisseur du vitrage et bloquées sur toute la longueur du profilé de dormant. L'étanchéité du vitrage se fera obligatoirement par joints EPDM. Côté extérieur, celui-ci sera placé dans une gorge prévue à cet effet. Côté intérieur, un joint clé de serrage sera glissé entre le vitrage et la parclosure. Ces parcloses seront conçues pour permettre une mise en œuvre correcte quelque soit le type de finition demandé, y compris le laquage.</p>

Code	Désignation
3.2.7	<p>Type de vitrage</p> <p>Toutes les épaisseurs sont des minima, en fonction des dimensionnements l'entreprise devra augmenter les épaisseurs suivant résultat des calculs. Les vitrages seront de type à faible émissivité. Le remplissage du vide entre deux vitres se fera en gaz type Argon.</p> <p>VITRAGE ISOLANT TYPE A concerne les châssis et menuiseries ne nécessitant pas de vitrage sécurisé</p> <p>-double vitrage isolant à faible émissivité de 28 mm d'épaisseur 4+20+4 mm : une glace de 4 mm et une glace de 4 mm enfermant une lame d'air , épaisseur 20 mm minimum à mettre en oeuvre,</p> <p>VITRAGE ISOLANT TYPE B concerne les portes toutes hauteurs et allèges jusqu'à 1.50 m du sol, ainsi que les menuiseries présentant des risques de heurts sur chaque face,</p> <p>-double vitrage isolant à faible émissivité de 38 mm d'épaisseur 8.8+20+8.8 mm: deux glaces feuilleté enfermant une lame d'air de 20 mm, épaisseur minimum à mettre en oeuvre.</p> <p>VITRAGE ISOLANT TYPE C concerne les menuiseries présentant des risques de heurt sur une face.</p> <p>double vitrage isolant à faible émissivité de 34 mm d'épaisseur 8.8+20+4 mm: une glace feuilleté et une glace de 4 mm enfermant une lame d'air de 20 mm, épaisseur minimum à mettre en oeuvre.</p> <p>Avant toutes fabrication l'entreprise devra faire valider par le bureau de contrôle la position des vitrages sécurisés.</p> <p>Les vitrages des châssis situés dans les sanitaires auront une face opaque.</p>
3.2.8	<p>Joints</p> <p>Des joints spéciaux à cannelures extrudées en "polychloroprène" avec encastrement dans les profilés formeront prise des volumes verriers en feuillures des ouvrages avec parclozes dans tous les cas.</p> <p>Des joints profilés spéciaux élastomères type DUAL ou équivalent interchangeables assureront l'étanchéité à l'air et à l'eau entre ouvrants et entre ouvrants et cadres dormants de façon continue. Ces joints seront indéformables.</p> <p>Des bandes préformées en "BUTY-POLYISOBUTYLENE" à haute adhésivité et plasticité permanente seront mises en place en continuité entre cadres dormants des ouvrages et supports maçonnerie avec finition par jointoiement aux élastomères appliqués à la pompe afin de réaliser tous calfeutremments.</p>
3.2.9	<p>Entrées d'air</p> <p>Pose de grille de ventilation en PVC débit 22-30 et 45 m3/h en pièces sèches, conforme à la nouvelle réglementation acoustique en vigueur, la fourniture est à la charge du lot VENTILATION.</p>
3.2.10	<p>Particularités sur ferme-porte</p> <p>Tous les fermes portes mis en œuvre seront du type hydraulique à glissière de force appropriée à la dimension et au poids des ouvrants (3 vitesses dans la même trajectoire). NOTA IMPORTANT: -les ferme-portes ne devront pas constituer obstacle; leur positionnement sera étudié attentivement, ainsi que les modèles mis en œuvre.</p>
3.2.11	<p>Classement et performances</p> <p>Classement minimum : A*2-E*5-V*A2. Les performances des menuiseries aluminium répondront au minimum aux exigences indiquées dans le DTU 36.1/37.1"choix des fenêtres en fonction de leur exposition".</p>
3.2.12	<p>Dimensions</p> <p>Les dimensions sont indiquées de manière indicative en fonction du calepinage des plans, l'entrepreneur devra s'assurer des côtes exactes avant la mise en fabrication.</p>
3.2.13	<p>Organigramme</p> <p>Concernant ses ouvrages, les cylindres seront fournis par le titulaire du présent lot.</p> <p>Les cylindres sont à fournir et poser par le titulaire du présent lot, modèle JPM KESO 4000 ou équivalent.</p>
3.2.14	<p>Calepinage</p> <p>Le calepinage des menuiseries sera réalisé suivant les modèles des plans, coupes et façades.</p>

Code	Désignation
3.2.15	<p>Raccordements</p> <p>Joint mousse pré-comprimée imprégnée de résines synthétiques et qualifié de classe 1. Membrane non-tissée munie d'une bande adhésive à coller sur la menuiserie et d'une toile non tissée à raccorder sur la maçonnerie au moyen d'une colle ou d'une grille polyester/fibre de verre à raccorder sur la maçonnerie à l'aide d'un mortier colle. Profilés aluminium et accessoires pour mise en œuvre au droit des raccordements particuliers avec toutes les précautions et sujétions nécessaires pour assurer l'étanchéité. Profil type tôle d'aluminium laquée, pliée à la demande et complément d'étanchéité silicone. Les ensembles fabriqués et mis en œuvre compris toutes sujétions d'étanchéité et profils nécessaires pour raccordements.</p> <p>NOTA: L'entrepreneur doit présent lot doit l'adaptation et l'étanchéité de ses profilés sur les structures existantes avec ossature rapportée complémentaire si nécessaire suivant étude d'exécution. Il sera porté une attention particulière au traitement des dilatations.</p>
3.2.16	<p>RESPECT NRA</p> <p>Isolement vis à vis de l'extérieur: -dans le cas de non classement de voies l'Arrêté du 28.10.94 exige un isolement de 30 dB(A) vis à vis des bruits routiers. -entrées d'air acoustiques.</p>
3.2.17	<p>MARQUE DE PROFILES</p> <p>Le choix des profilés se fera dans la gamme des fabricants en fonction des dispositions constructives.</p>
3.2.18	<p>Clauses complémentaires</p> <p>Les indications sur les types de menuiseries et les vitrages sont données dans chaque article à titre indicatif. Il est bien entendu qu'il appartient à l'Entreprise tant au stade de l'étude que lors de l'exécution, de vérifier que ces indications sont suffisantes et qu'elles permettent de satisfaire aux obligations de résultats.</p>
3.2.19	<p>PERFORMANCES THERMIQUES</p> <p>Performances obligatoires des menuiseries vitrées :</p> <p>Uw<1.60</p>
3.2.20	<p>BAVETTES</p> <p>Tous les châssis sur allèges seront munies de bavette recouvrant l'appui toute largeur compris pliage formant goutte d'eau, en tôle d'aluminium laquée ton RAL au choix dans la gamme, comprenant tous ouvrages accessoires tels que cornières de fixation, équerres, joints comriband. Valeur de la prestation réputées inclus au prix unitaires.</p>
3.2.21	<p>PORTE 1 ET 2 VANTAUX A LA FRANCAISE</p> <p>Porte à 1 ou 2 vantaux à la française vitrée avec ou sans allège pleine. -Cadre dormant avec battement extérieur incorporé recevant à sa périphérie intérieure un joint -Cadre ouvrant constitué de profilé tubulaire avec battement incorporé recevant un joint, Parcloses, Plinthe constituée par un profilé minimum 100 mm avec adjonction en partie basse d'un porte-joint vissé. L'assemblage entre le profilé d'ouvrant et la plinthe sera réalisé avec raccord adapté à la hauteur de la plinthe, . -Ferrage par : Paumelles aluminium avec 2 ou 3 lames suivant poids du vantail, Poignées en aluminium laqué ton RAL au choix pour les portes battantes,suivant dessin des plans de façades, Serrure à mortaiser à rouleau pour les portes en va et vient, Serrure à cylindre pour les portes pivotantes, Arrêt de porte automatique à pédale avec patin caoutchouc, sur vantail, 1 butoir à fixer au sol pour chaque vantail. 1 bouton moleté d'ouverture intérieure sur vantail principal. Condamnation du semi-fixe par système crémone à levier toute hauteur. Respect des dispositions réglementaires en cas d'issues de secours. Bandes adhésives opaque pour vigilance, collées sur les vitrages de vantaux.</p>
3.2.22	<p>ABATTANTS</p> <p>Ouvrant abattant en allège avec ferme-imposte en aluminium et poignée levier située à 1.50 m de hauteur.</p>
3.2.23	<p>ENSEMBLES FIXES</p> <p>Ensembles menuisés depuis le support comprenant des châssis fixes assemblés entre eux ou assemblés avec des menuiseries ouvrantes.</p>
3.2.24	<p>ENSEMBLES GRANDES DIMENSIONS</p> <p>Les façades seront traités par ensembles indissociables. Hormis les spécifications particulières pour chaque type de menuiseries l'entrepreneur devra considérer les particularités propres au concept des ensembles de grandes dimensions:</p> <ul style="list-style-type: none">-section des profils adaptés aux dimensions et calepinage,-traitement des dilatations,-assemblages soignée des profils,-étude particulière des sections,-fourrures,-raccordements et étanchéité sur la structure existante en suivant les nus de façades.

Code	Désignation
3.2.25	NOTA SUR POIGNEES Toutes les poignées mise en œuvre devront être accessible aux personnes à mobilité réduite. Elles seront facilement préhensible et manœuvrable en position debout et assise. Extrémité située à plus de 0,40 m d'un angle rentrant de parois ou de tout obstacle. Toutes les menuiseries seront équipées d'un limiteur d'ouverture à 11 cm.
3.2.26	NOTA IMPORTANT L'entrepreneur devra dans son offre de prix bien tenir compte de l'adéquation parfaite de la menuiserie et du support neuf ou existant, aussi bien en termes de raccordements (compris tous renforts et ossatures complémentaires), que d'étanchéité et d'esthétisme. Des plans de détail devront être fournis à l'architecte avant toutes mise en fabrication.
3.3	PRESCRIPTIONS PARTICULIERES MENUISERIES BOIS
3.3.1	Bois
	Les essences, les choix et les caractéristiques technologiques et physiques des bois massifs destinés à être utilisés pour les portes doivent répondre aux prescriptions des normes : N.F.P. 23.305 et N.F.B. 53.510. Les bois seront traités conformément à la classe 2, 3 de la norme NFB 50-100. L'essence du bois, la fiche technique relative au produit de préservation et l'attestation de traitement devront être communiqués avant le montage des menuiseries. Compte-tenu des normes B.53.501, 53.502, 53.502 les qualités d'aspect retenues seront les suivantes : Ouvrages vernis : cirés ou traités (veines visibles) - Feuillus durs : classe A, Résineux : classe B (sans noeud pour le pin). Ouvrages recevant une peinture (faisant disparaître les veines du bois) - Feuillus durs : classe B, Résineux : classe C. Les bois utilisés sont essentiellement des bois exotiques ou des résineux importés . Défauts à prescrire : les bois seront droits de fil, les bois tors ne seront pas tolérés, ceux présentant des trous de vers fréquents dans les bois tropi-coloniaux seront rebutés, les entre écorces ne seront pas admises, les fentes, gorges, noeuds vicieux et épaufrures ne seront pas tolérés et les masticages systématiquement exclus, tous les bois devront être poncés soigneusement en évitant au maximum le ponçage en travers, les parements bien affleurés sans échardes ni barbes, les rives droites et non épaufrées.
3.3.2	Contreplaqués Les contreplaqués utilisés seront de qualité "Marine" ou "Extérieur CTB-X" en ce qui concerne la qualité du collage et la durabilité essences. Une garantie totale des collages vis-à-vis de l'humidité est nécessaire, classes I ou II suivant la finition du parement prévu visible ou peint. Ils répondront aux normes NFB 54.170, 54.171, 54.172 selon les usages recherchés. Après pose, ils seront poncés au grain fin (6 ou 12) avant finition de protection qu'elle soit vernie aux lasures ou peinture.
3.3.3	Panneaux de particules Les panneaux préfabriqués utilisés comporteront des particules de bois ou de lin (déchets tout venant exclus) spécialement préparées et calibrées agglomérées par collage au moyen de résines synthétiques avec chaleur et pression et, devront comporter la marque de qualité C.T.B.P. Il appartient à l'entrepreneur de choisir parmi les différents types de panneaux ceux dont la densité convient le mieux aux usages demandés et selon les critères de résistance : 1) Bonne tenue à un degré hydrométrique élevé, 2) Tenue au feu (classe M1 ou M2 selon position et rôle), 3) Résistance aux insectes. Les usinages et assemblages seront exécutés conformément aux Directives du centre technique du bois. Les chants des panneaux vus seront alaisés en bois dur. Dans le cas de placage sur face, les panneaux comporteront sur la 2ème face un placage de contrebalancement équivalent.
3.3.4	Quincaillerie Tous les articles de quincaillerie seront conformes aux normes AFNOR. Ils seront de première qualité et devront porter l'estampille de garantie N.F. S.N.F.Q. L'entrepreneur devra justifier la provenance des articles de quincaillerie utilisés et leur constitution non corrodable.
3.3.5	Note particulière sur quincaillerie Les quincailleries mises en oeuvre seront particulièrement résistantes aux sollicitations. Les ensembles béquilles-plaques de propreté seront adaptés aux différents type de serrure installée. Suivant GENERALITES un échantillonnage sera proposé au Maître d'Oeuvre.
3.3.6	Etanchéité L'étanchéité à l'air et à l'eau des différents éléments menuisés sera assurée par des joints qualité "Marine".
3.3.7	Blocs-portes Les blocs-portes à vantail bois auront obligatoirement le label C.T.B. Dans le cas de classement demandé coupe-feu, outre la fourniture du procès-verbal, l'entreprise devra fournir tous les éléments cadres, joints et portes, etc., objet du classement. Un procès-verbal d'essais de tenue au feu sera fourni pour toutes les portes COUPE-FEU.

Code	Désignation
3.3.8	<p>Pose des huisseries</p> <p>Sauf spécifications contraires ou précisions particulières au CCTP, l'entreprise doit la pose des huisseries des portes de distribution intérieure situées dans les murs et dans les cloisons existantes et neuves. L'entrepreneur devra l'adaptation parfaite des huisseries dans les tableaux existants.</p>
3.3.9	<p>Ouvrages bois</p> <p>Il est indispensable de mettre en oeuvre des bois ayant atteint leur humidité d'équilibre correspondant au milieu où ils ont séjourné. Le degré d'humidité sera déterminé dans les conditions de la norme NF.50.002 et conforme aux prescriptions de la NF.51.004. Après séchage et étuvage ou séchage naturel les bois tropicaux doivent être séchés avec précaution en application des prescriptions du Centre Technique Forestier Tropical. Tous les bois, avant mise en oeuvre, seront traités suivant norme NF.B.50.100 contre l'action des insectes et des champignons, par des produits de très longue action ne modifiant pas la couleur naturelle du bois, homologues à la marque de qualité C.T.B.P+ Un certificat de traitement précisant le produit et son procédé d'utilisation sera remis par l'Entreprise (suivant NF.B.50.102). Tous les bois façonnés, avant mise en oeuvre sur le chantier, recevront une couche d'impression primaire sur les parties visibles ou cachées à la charge du peintre.</p>
3.3.10	<p>Ouvrages métalliques</p> <p>Tous les accessoires ou pièces métalliques corrodables (compris pièces simplement galvanisées) devront recevoir un traitement au chromate de zinc dès fabrication à l'atelier. En outre, sur le chantier et en cas de manque, une couche supplémentaire ou des retouches pourront être exigées à l'Entreprise. Les visseries et pointages seront en laiton ou inox dans tous les assemblages ou fixations pouvant pâtir de la corrosion due à l'humidité. Les pièces en acier seront tropicalisées, cadmiées, chromées ou galvanisées à chaud après sablage. Les pièces aluminium anodisé ou laiton ou inoxydable ne recevront pas de traitement complémentaire.</p> <p>Toutes les pièces métalliques brutes seront livrées par le présent lot avec une couche de peinture anti-rouille (huisseries).</p>
3.3.11	<p>Fabrication des ouvrages</p> <p>Les parties mobiles des quincailleries seront parfaitement graissées. Tous les assemblages seront exécutés conformément aux spécifications des normes françaises. Tous les profils nécessaires à l'étanchéité, à l'air et à l'eau devront être prévus avec les joints adaptés (balais, néoprènes ou souples). Les pièces constitutives, montants et traverses seront d'une seule pièce sans voilage. Les ouvrants seront assemblés à enfourchement simple ou chevillés avec chevilles métalliques assemblages collés. Les pattes à scellement, platebandes, équerres, paumelles, etc. seront obligatoirement entaillées et fixées par des vis fraisées à tête plate ne dépassant pas la ferrure. Les parties mobiles devront se mouvoir sans effort et se joindre entre elles ou avec les parties fixes avec un jeu inférieur à 1 mm compte-tenu des épaisseurs de peinture (articles 3.151 à 3.153 cahier 173 du C.P.T.G.). Les embrèvements seront exécutés avec assez de précisions pour que les languettes ne sortent jamais des rainures. Les parties vissées le seront avec vis laiton, les clouages visibles avec pointes laiton chassées à 1.5 mm de profondeur. Les écoulements des eaux de pluies et de condensation seront assurés par des jeux de chicanes et de joints évitant le refoulement des eaux par grand vent.</p>
3.3.12	<p>Protections des ouvrages</p> <p>Toutes les menuiseries seront protégées très soigneusement au cours de leur ajustement et pendant la durée des travaux T.C.E. Les épaufures, éclats ou autres défauts qui apparaîtraient au cours des travaux, même s'ils ont été causés par des ouvriers étrangers à l'entrepreneur, seront réparés au frais du menuisier ainsi que les autres travaux de réparation découlant de cette réparation. En attendant leur mise en place les ouvrages seront entreposés selon les règles de l'art à l'abri de l'humidité et dans les conditions telles que leur qualité ne risque pas d'en être affectée.</p>
3.3.13	<p>Prototypes</p> <p>Avant impression et avant pose, les menuiseries seront soumises à la réception préalable du Maître d'Oeuvre. Un prototype fini monté, y compris quincaillerie de chaque type d'ouvrage, devra être présenté à cette fin. Préalablement et en temps opportun tous les dessins de détails nécessaires avant exécution seront soumis à l'approbation du Maître d'Oeuvre dans le but de mise au point et surtout en ce qui concerne les ordinations avec les autres corps d'Etat (en particulier réservations et sujétions en rapport avec le Gros-Oeuvre, etc.). Les prototypes ou éléments refusés sur le chantier devront être retirés du chantier même s'ils sont déjà posés et remplacés dans les plus brefs délais sur ordre du Maître d'Oeuvre.</p>
3.3.14	<p>Pose et entretien</p> <p>L'entrepreneur de menuiserie devra prendre contact et fournir les documents détaillés au Gros-Oeuvre dès le début de chantier en ce qui concerne les réservations de trous de scellements et encombrements nécessaires à l'intervention harmonieuse de celui-ci. Le menuisier fournira, si nécessaire, sous sa responsabilité, les gabarits nécessaires à l'exécution des dits percements et réservations dans les bétons et contrôlera la bonne mise en place de ces gabarits. Après la pose, le réglage et scellement effectués par le menuisier, les calfeutrages seront exécutés par le maçon. Le menuisier devra, en outre, réviser tous ses ouvrages et s'assurer qu'ils sont fixés d'aplomb et bien d'équerre à la fin du travail. A la pose, l'entrepreneur de menuiserie placera toutes les cales étrésoillons nécessaires pour empêcher la déformation des menuiseries du fait des maçonneries en particulier du fait des enduits et calfeutrerments avant leur séchage complet. Il sera dû en particulier, le cas échéant, la fourniture et pose de tringles d'écartement des pieds d' huisseries et bâti pendant le temps de construction des cloisons et toutes cales ou étrésoillons nécessaires à la non déformation des ouvrages. Les menuiseries seront fixées par pattes à scellement ou pattes à visser, à chevilles ou spitroc. L'entrepreneur devra les régler et l'entretien des ouvrages, jusqu'à la réception sans réserves, de façon à ce que le fonctionnement et l'aspect restent normaux et donnent entière satisfaction. Pendant la période de garantie, les reprises de pièces ayant travaillé, les modifications de jeux, les poses d'alaises, ou couvre-joints complémentaires, seront opérés par l'entreprise systématiquement à ses frais. Toutes les menuiseries extérieures comporteront les profils nécessaires à la réception des joints d'étanchéité périphériques type COMPRIBAND (entre bois et maçonnerie). En outre, une reprise systématique des étanchéités sera faite au cordon souple à la pompe en périphérie des ouvrages (traverse haute, profil appui, tableaux, etc.). Les produits utilisés pour l'exécution de ces cordons seront de qualité MARINE, conforme à la norme N.F.B. 32.500.</p>

Code	Désignation
3.3.15	<p>Les ouvrages de menuiserie devront être nettoyés en cours et en fin des travaux, les enlèvements de copeaux, déchets, emballages assurés en permanence par l'entrepreneur.</p> <p>PRESCRIPTIONS FABRICANTS</p> <p>Dans le cas de fournitures préfabriquées, les recommandations du fabricant, pour les conditions d'emploi et de mise en oeuvre, devront être strictement respectées dans la mesure où elles ne dérogent pas aux normes et prescriptions législatives</p> <p>Pour le cas où une dérogation aux normes apparaîtrait dans la prescription du fabricant, l'entrepreneur devrait en aviser les Maître d'Ouvrage, Maître d'Oeuvre et bureau de contrôle avant tous travaux.</p> <p>En outre, l'entrepreneur devra fournir au Maître d'Oeuvre la documentation détaillée correspondant au produit et à sa mise en oeuvre avant toute commande ou début d'exécution. Seront également joints à cette documentation technique les agréments et certificats officiels concernant les produits utilisés.</p> <p>Ces divers documents doivent être fournis au début du chantier durant les mois correspondant à la période de préparation.</p>
3.3.16	<p>VITRAGES</p> <p>Tous les vitrages situés dans les menuiseries bois sont à la charge du présent lot.</p>
3.3.17	<p>Vitrage</p> <p>Les caractéristiques dimensionnelles (surfaces, épaisseur) et le choix des vitrages répondront aux documents de référence.</p> <p>La pose se fera par parcloles en bois dur de section adaptée à l'épaisseur du vitrage et vissées sur toute la longueur du profilé de dormant.</p>
3.3.18	<p>Généralités vitrages</p> <p>Tous matériels et procédés proposés seront obligatoirement sanctionnés par un avis technique.</p> <p>L'entreprise doit la prise des mesures. Dans le cas où les détails ne permettent pas d'attendre le relevé in situ, les dimensions précises de fonds de feuillures et la géométrie des feuillures seront déterminées par les entreprises responsables des supports en accord avec le présent lot.</p> <p>La pose sera conforme au D.T.U.</p> <p>Tous les produits verriers employés seront classés dans la catégorie premier choix. La face intérieure des surfaces vitrées posées comportera une visualisation temporaire jusqu'au nettoyage avant réception.</p> <p>L'entreprise devra fournir une justification par le calcul des épaisseurs de vitrage selon le D.T.U. 39, à l'Architecte et au bureau de contrôle.</p> <p>Le type d'étanchéité entre les vitrages et la menuiserie devra être proposé pour agrément, à l'Architecte et au bureau de contrôle, avant la mise en oeuvre.</p>
3.3.19	<p>Nota sur les huisseries</p> <p>L'entreprise doit la commande de toutes ses huisseries en fonction de la nature des différentes parois et des dispositions constructives.</p> <p>L'entreprise doit l'adaptation de toutes ses huisseries suivant la configuration des supports livrés par les autres corps d'état: (non exhaustif)</p> <ul style="list-style-type: none"> .plaques de plâtre .carreaux de briques .reprise de doublages .voiles BA .murs agglomérés ciment <p>L'entrepreneur doit la fourniture et pose des huisseries dans son lot. Charge à l'entreprise de coordonner ses interventions en relation avec les autres corps d'état (GROS-OEUVRE-PLATRERIE).</p> <p>Il fera les démarches nécessaires auprès des entreprises de GROS OEUVRE et PLATRERIE pour la ventilation des huisseries à poser dans les différentes parois en fonction des épaisseurs.</p> <p>En tout état de cause le présent lot reste seul responsable des conséquences d'une mauvaise mise en oeuvre des huisseries.</p> <p>Suivant demande du lot CHAUFFAGE-VENTILATION certaines portes seront détalonnées pour permettre un passage d'air.</p> <p>Fourniture et pose d'huisserie métallique traditionnelles, finition peinture de protection ou bois.</p> <p>Gorge pour joint intumescent.</p> <p>Huisserie à recouvrement pour cloison de distribution ou en applique de murs avec calfeutrements sur parois.</p> <p>Huisseries pour portes type à rives droites.</p>
3.3.20	<p>FERME-PORTE</p> <p>Ferme porte hydraulique de degré CF suivant demande pour le bloc-porte, réglable permettant d'ajuster la vitesse de fermeture de la porte, force à déterminer en fonction du poids du vantail, le ferme porte sera insensible aux variations de température.</p> <p>Type à glissière, couleur au choix de l'architecte, compris tous accessoires de pose.</p> <p>A prévoir obligatoirement par défaut sur toutes les portes CF.</p>
3.3.21	<p>PAUMELLES</p> <p>Toutes les paumelles installées sur les portes devront permettre une ouverture des vantaux à 180 °.</p>

Code	Désignation
3.3.22	<p>ORGANIGRAMME</p> <p>Toutes les serrures et gâches des portes, mises en œuvre, sont dues au titre du présent lot. La pose et les essais de mise en service sont dus par le présent lot.</p> <p>Les cylindres sont à fournir et poser par le titulaire du présent lot, type JPM KESO 4000 ou équivalent. Organigramme à la charge de l'entreprise et réputé inclus aux prix unitaires. Cylindres de chantier à la charge du présent lot.</p>
3.3.23	<p>NOTA POUR PORTES CF ET PF</p> <p>Un joint d'étanchéité sera réalisé en matériau résistant au feu. Un PV de classement au feu sera fourni à l'architecte lors de la fourniture des blocs portes. Les blocs portes livrés sur le chantier devront comporter la référence NF P 23.502 apposée selon les règles figurant dans la NF P 23.301, suivant arrêté ministériel du 21/04/1983</p>
3.3.24	<p>NOTA EQUIPEMENTS</p> <p>Les portes à fermeture automatique comporteront sur la face apparente en position d'ouverture, une plaque signalétique portant en lettre blanche sur fond rouge ou vice versa, la mention "PORTE COUPE FEU - NE METTEZ PAS D'OBSTACLE A LA FERMETURE".</p> <p>Hormis les prestations décrites ci-après dans les différents articles du chapitre MOBILIER, il n'est pas prévu d'autres fournitures.</p>
3.3.25	<p>NOTA SUR POIGNEES</p> <p>Toutes les poignées mise en œuvre devront être accessible aux personnes handicapés. Elles seront facilement préhensibles et manœuvrables en position debout et assise. Extrémité située à plus de 0,40 m d'un angle rentrant de parois ou de tout obstacle. Suivant nécessité la mise en place de poignée rallongée sera exigée sans plus-value. En présence du public, toutes les portes doivent pouvoir s'ouvrir de l'intérieur par simple poussée ou par la manœuvre facile d'un seul dispositif par vantail</p>
3.4	<p><u>MENUISERIE ALUMINIUM</u></p>
3.4.1	<p>Ensemble menuisé F1</p> <p>Porte ouvrant à la française 93/204 vitrage B. Partie fixe 29/209 vitrage B. 1 imposte 127/83 vitrage B. 1 bande de 4 châssis fixe 500/83 vitrage B.</p> <p>Ensemble des vitrages B avec bandes d'éveil à la vigilance pour vantaux de portes. Localisation : -cabinet 2.</p>
3.5	<p><u>MENUISERIES EXTERIEURES BOIS</u></p> <p>Calepinage suivant plans.</p> <p>Dépose de menuiseries existantes à la charge du présent lot, valeur incluse aux prix unitaires:</p> <ul style="list-style-type: none">. Dépose des ouvrants des menuiseries extérieures.. Dépose soignée des dormants et enlèvement des pattes afin d'occasionner le moins de dégâts possibles aux parements conservés,. Dépose de la quincaillerie,. Protection des ouvrages contigus. Dépose des fermetures non conservées. Les matériaux sortis, chargés sur camion et évacués du chantier. <p>Fourniture et pose de menuiserie en bois exotique de première qualité, isolante, finition à peindre. La sélection des ouvrants sera faite en fonction des caractéristiques mécaniques et techniques générales adaptées à la configuration du projet. Profil des dormants et ouvrants et calepinage au modèle des menuiseries existantes et plans de façades, adapté pour vitrage isolant.</p> <p>Constitution :</p> <ul style="list-style-type: none">-reconstitution des rejingots par profil en bois exotique,-cadre dormant parfaitement calfeutré en périphérie et sur chaque face (pas d'intervention complémentaire de prévue) , -ouvrant : du type à recouvrement avec grands carreaux posés avec parcloses, (pas de cadres formant petits bois),-appui pour les fenêtres, tablette intérieure larg. 0.10 m environ,-bouton moleté sur portes extérieures, <p>-ferrage comprenant pour portes:</p> <ul style="list-style-type: none">.paumelles,.poignées en aluminium anodisé naturel,.serrure à mortaiser à cylindre KESO 4000 ou équivalent, <p>-pour fenêtres:</p> <ul style="list-style-type: none">.paumelles,.crémone encastrée toute hauteur en acier laqué noir,.poignée de manœuvre en acier laqué noir, <p>-un échantillonnage sera proposé à l'agrément du maître d'ouvrage,</p> <p>-happes ou pattes de fixation protégées contre la corrosion, -joint d'étanchéité entre dormant et tableau par mastic de 1ère catégorie (5 x 8 mm minimum).</p>

Code	Désignation
	<p>-impression des feuillures par film bouche pores.</p> <p>-façon de mortaise et pose d'entrée d'air fournies par le lot CVC</p> <p>Butée de porte en caoutchouc à monture à laiton doré sur chaque vantail</p> <p>Pose en ébrasement compris sujétions de calfeutrements intérieurs et extérieurs ou au nu intérieur avec fourrure reprenant l'épaisseur du doublage isolant et champlats de raccord.</p> <p>Une étanchéité parfaite entre les menuiseries et la maçonnerie sera réalisée par un ou plusieurs joints mousse à cellules fermées sur 2 cm de largeur et finition au joint silicone à l'intérieur et l'extérieur. Les vitrages seront posés dans les menuiseries sur des cales en silicone.</p> <p>Les joints d'étanchéité dans les angles des huisseries seront raccordés entre eux en coupe d'onglet.</p> <p>Les menuiseries seront fournies vitrées.</p> <p>Affaiblissement acoustique 30 dB.</p> <p>Classement minimum : A*2-E*5-V*A2.</p> <p>VITRAGE ISOLANT TYPE B</p> <p>-double vitrage isolant à faible émissivité de 38 mm d'épaisseur 8.8+20+8.8 mm: deux glaces feuilleté enfermant un vide de 20 mm, épaisseur minimum à mettre en œuvre.</p> <p>Bandes de visualisation sur portes vitrées.</p> <p>Les procès verbaux de vitrages seuls ne tiennent pas lieu de justification de la performance acoustique d'une menuiserie. L'ensemble châssis + vitrage doit justifier d'un indice d'affaiblissement acoustique supérieur ou égal aux exigences mentionnées au présent CCTP.</p> <p>Une menuiserie prototype sera réalisée pendant la période de préparation de chantier, elle sera posée complète peinte avec entrée d'air. La commande définitive des menuiseries ne pourra être effectuée qu'après la validation du prototype par le Maître d'Ouvrage.</p> <p>L'entrepreneur pour le chiffrage de sa soumission devra bien intégrer les différents cas de mise en œuvre en fonction des différents emplacements, ainsi que les caractéristiques des ouvrages, calepinage, grandes dimensions, etc...</p> <p>Une parfaite coordination est demandée entre les entreprises intervenantes pour la mise au point du prototype, GROS-OEUVRE, MENUISERIE, PLATRIERIE, VENTILATION.</p> <p>Les travaux de dépose se réaliseront avec soin afin de ne pas endommager les ébrasements en bois et en plâtre.</p> <p>Chaque article de la DPGF est réputé inclure l'intégralité des prestations décrites ci-avant.</p>
3.5.1	<p>Menuiseries extérieures neuves sur rue 100/202</p>
3.5.2	<p>Porte extérieure neuve sur rue 91/204+imposte</p> <p>Porte pleine isolante.</p> <p>Imposte vitrée.</p>
3.5.3	<p>Menuiseries extérieures neuves sur rue 92/168</p>
3.5.4	<p>Volet neuf pignon Ouest environ 80/120</p> <p>Fourniture et pose de volet plein à lames verticales en bois de sapin ép. 34 mm minimum , avec barres en bois massif.</p> <p>Gonds et pentures compris percement et scellement.</p> <p>Arrêts en fonte noire, crochets en acier laqué noir, espagnolette ronde en acier laqué noir.</p> <p>Au droit de la toiture terrasse.</p>
3.5.5	<p>Dépose et repose des persiennes</p> <p>Repérage et numérotage des volets, dépose, révision et remise au peintre.</p> <p>Récupération après peinture, transport et repose.</p> <p>Les gonds et arrêts de volets seront contrôlés et les scellements repris suivant nécessité.</p> <p>Localisation : -menuiseries sur rue.</p>
3.6	<p><u>MENUISERIES INTERIEURES EN BOIS MASSIF</u></p> <p>Menuiserie en bois exotique clair de première qualité, type vitrée.</p> <p>Prévoir des champlats périphériques 40/18 mm à la rencontre menuiserie/parois sur chaque face.</p> <p>Pour les parties vitrées:</p> <ul style="list-style-type: none"> -cadre dormant devant recevoir un vitrage compris parclozes, -tablette périphérique reprenant l'épaisseur des cloisons, -sujétions pour liaisonnement avec les huisseries des portes, -happes ou pattes de fixation, <p>Imposte pleine en plenum de faux-plafonds, invisible mais devant assurer une continuité phonique de l'ensemble vitré et permettre le blocage sous plancher par réalisation de barrière en panneaux de bois agglomérés (à prévoir au prix unitaire des différents articles).</p> <p>Tous profils de finitions et calfeutrements.</p> <p>L'ensemble fabriqué , mis en œuvre et ajusté.</p>

Code	Désignation
3.6.1	<p>C1 Châssis 120/107 cabinet 1 Cadre dormant en bois exotique. Simple vitrage feuilleté.</p> <p>Localisation : -détail D2.</p>
3.6.2	<p>C2 Châssis 100/110 cabinet 2 Cadre dormant en bois exotique. Simple vitrage feuilleté.</p> <p>Localisation : -détail D3.</p>
3.7	<p><u>BLOCS PORTES CF 1/2 H PREPEINTES</u></p> <p>L'entrepreneur doit la fourniture et pose des huisseries dans son lot. Il fera les démarches nécessaires auprès de l'entreprise de PLATRERIE pour la ventilation des huisseries à poser dans les différentes parois en fonction des épaisseurs. En tout état de cause le présent lot reste seul responsable des conséquences d'une mauvaise mise en oeuvre des huisseries. Ensemble huisserie+porte sous Avis Technique avec PV en cours de validité.</p> <p>Fourniture et pose d' huisserie bois à recouvrement pour cloison de distribution compris calfeutrements. Huisseries pour portes avec joints intumescents.</p> <p>Vantail constitué: -un cadre en bois exotique rouge à recouvrement, -fourniture et pose de panneaux prépeints isogyl sur les parements de vantaux. -toutes les alaises de chants seront traitées en bois rouge exotique finition verni, -une âme constituée par un panneau de particules agglomérés de 32.5 mm d'épaisseur et de masse volumique 490 kg/m3 minimum, 1 butée caoutchouc à monture laiton par vantail 4 paumelles acier 140/80 mm, -Joint intumescent, -Ferme porte en aluminium laqué ton RAL au choix, CF 1/2 H, sur chaque vantail, à glissière, Serrure 1 point avec cylindre à clés incopiables, bouton moleté d'ouverture intérieure, Garniture (poignées et plaques),en aluminium coloré masse avec béquilles lg 135 mm, diamètre 20 mm, grandes plaques de type adaptées à l'entrée de clés.</p>
3.7.1	<p>Bloc porte 93/204 Localisation : -rangement R+1.</p>
3.7.2	<p>Bloc porte 83/204 Localisation : -rangement Rez de chaussée.</p>
3.8	<p><u>BLOCS PORTES PF 1/2 H PREPEINTS PHONIQUES</u></p> <p>L'entrepreneur doit la fourniture et pose des huisseries dans son lot. Il fera les démarches nécessaires auprès de l'entreprise de PLATRERIE pour la ventilation des huisseries à poser dans les différentes parois en fonction des épaisseurs. En tout état de cause le présent lot reste seul responsable des conséquences d'une mauvaise mise en oeuvre des huisseries. Ensemble huisserie+porte sous Avis Technique avec PV en cours de validité.</p> <p>Fourniture et pose d' huisserie en bois exotique à recouvrement pour cloison de distribution compris calfeutrements. Huisseries pour portes avec joints intumescents.</p> <p>Vantail constitué: -un cadre à recouvrement en bois exotique rouge, -fourniture et pose de panneaux prépeints isogyl sur les parements de vantaux. -toutes les alaises de chants seront traitées en bois rouge exotique finition verni, ép. 10 mm. -une âme constituée par un panneau de particules agglomérés de 32.5 mm d'épaisseur et de masse volumique 490 kg/m3 minimum, 1 butée caoutchouc à monture laiton par vantail</p> <p>Serrure 1 point avec cylindre à clés incopiables, bouton moleté d'ouverture intérieure,</p>

Code	Désignation
	<p>Ferrage par paumelles à lames, Garniture (poignées et plaques),en aluminium coloré masse avec béquilles lg 135 mm, diamètre 20 mm, grandes plaques de type adaptées à l'entrée de clés. Suivant dispositions garniture spéciale (poignées de grande dimension permettant l'ouverture par simple pression du coude et plaques longues) en pvc avec béquilles lg 175 mm - saillie 71 mm Ø 23 mm sur noyau continu en acier anti-corrosif, teinte au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.</p> <p>Tous les blocs portes acoustiques seront équipés de joints sur les quatre cotes y compris au sol. Les portes étant équipées de joints périphériques, il est évidemment exclu de les détalonner. Les blocs portes seront montés soigneusement, d'aplomb et d'équerre, pour qu'aucun jeu anormal n'apparaisse entre les vantaux et l'hubrisserie. Les réglages des portes dans leur hubrisserie seront tels que tous les joints soient correctement comprimés.</p>
3.8.1	<p>Blocs-portes phoniques 39 dB 93/204 PF 1/2 H <i>Localisation</i> : -cabinets 1-2-3-4.</p>
3.9	<p><u>BLOCS PORTES PF 1/2 H PREPEINTS</u> L'entrepreneur doit la fourniture et pose des hubrisseries dans son lot. Il fera les démarches nécessaires auprès de l'entreprise de PLATRERIE pour la ventilation des hubrisseries à poser dans les différentes parois en fonction des épaisseurs. En tout état de cause le présent lot reste seul responsable des conséquences d'une mauvaise mise en oeuvre des hubrisseries. Ensemble hubrisserie+porte sous Avis Technique avec PV en cours de validité.</p> <p>Fourniture et pose d'hubrisserie en bois exotique à recouvrement pour cloison de distribution ou en applique de murs avec bourrages sur parois compris calfeutremments.</p> <p>Hubrisseries pour portes avec joints intumescents.</p> <p>Vantail constitué: -un cadre à recouvrement en bois exotique rouge, -fourniture et pose de panneaux prépeints isogyl sur les parements de vantaux. -toutes les alaises de chants seront traitées en bois rouge exotique finition verni, ép. 10 mm. -une âme constituée par un panneau de particules agglomérés de 32.5 mm d'épaisseur et de masse volumique 490 kg/m3 minimum, 1 butée caoutchouc à monture laiton par vantail</p> <p>Serrure 1 point avec cylindre à clés incopiables, bouton moleté d'ouverture intérieure,</p> <p>Ferrage par paumelles à lames, Garniture (poignées et plaques),en aluminium coloré masse avec béquilles lg 135 mm, diamètre 20 mm, grandes plaques de type adaptées à l'entrée de clés. Suivant dispositions, garniture spéciale (poignées de grande dimension permettant l'ouverture par simple pression du coude et plaques longues) en pvc avec béquilles lg 175 mm - saillie 71 mm Ø 23 mm sur noyau continu en acier anti-corrosif, teinte au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.</p>
3.9.1	<p>Dimensions 93/204 Bec de cane à condamnation à mortaiser , avec bouton de condamnation et trou de décondamnation extérieur.</p> <p>Poignée de tirage.</p> <p><i>Localisation</i> : -accès sanitaires.</p>
3.10	<p><u>FACADES DE PLACARDS</u> Les portes de placard seront du type coulissant de gamme standard des fabricants avec rails de guidage en partie haute et basse. Leurs dimensions seront de mur à mur et du sol au plafond. Façades de placard ne nécessitant pas de bâtis. Les portes coulissantes seront composées de panneaux décor mélaminé toutes faces, décors au choix de l'architecte dans la gamme du base fabricant. Epaisseur des panneaux mélaminés minimum 16 mm. Les profils seront en acier galvanisé prélaqué à choisir dans la gamme du fabricant. Le bandeau guide et le rail bas seront en matériau de synthèse de même couleur. Le système assurera l'anti-déraillement. Les vis de réglage du bloc-système permettront:un rattrapage des faux aplombs jusqu'à 25 mm et la compensation des différences de hauteur de +35 mm à 10 mm.</p> <p>NOTA: dimensions et localisation suivant plans.</p>
3.10.1	<p>Portes de placards coulissantes 146/250 Plus-value pour fermeture à clés par serrure.</p> <p><i>Localisation</i> : -cabinet 1.</p>

Code	Désignation
3.10.2	Portes de placards coulissantes 260/250 Plus-value pour fermeture à clés par serrure. <i>Localisation</i> : -cabinet 2.
3.10.3	Rayonnages Fourniture et pose de panneaux en aggloméré de bois, plaqué mélaminé blanc aux 2 faces, épaisseur 22 mm, alaise plastique collée sur chants, compris tasseaux de fixation, tablettage, ajustage et tous détails de fixation. Consoles intermédiaires en acier tous les 50 cm. 5 rayons.
3.11	<u>HABILLAGES</u>
3.11.1	Plinthes bois Fourniture et pose de plinthes en bois de sapin corroyé , fixation par trous tamponnés, coupes en onglet dans les angles, en sifflet dans la longueur, bords arrondis, toute sujétions de pose. Section 10 x 100 mm. <i>Localisation</i> : en périphérie de toutes les pièces avec sols sols souples.
3.11.2	Plinthes bois à crémaillères Fourniture et pose de plinthes en sapin blanchi, y compris tablettage au sol et avec fixation par trous tamponnés et vis, coupes en onglet dans les angles, en sifflet dans la longueur, couvre-joint pour socle, bords vifs, et toute sujétions de pose. Avec entailles du nez de marche. <i>Localisation</i> : -volée d'escalier.
3.11.3	Poteaux de tête Fourniture et pose d'huissierie de cloison en bois exotique corroyé, avec rainure pour cloison, chanfrein sur angle saillant, fixation et tous détails. Largeur de la cloison, épaisseur 70 mm. <i>Localisation</i> : -about de cloison sans retour d'angle.
3.11.4	Patères Fourniture et pose sur murs de patères décoratives en PVC teinté masse, teinte au choix. <i>Localisation</i> : -1 par cabinet.
3.11.5	Encoffrement de chutes intérieures Coffres intérieurs en aggloméré CTBH ép. 19 mm M1, fixation sur supports par tasseaux bois. Assemblage des panneaux par vis cuvette. Coupes et ajustements. Remplissage en laine minérale. <i>Localisation</i> : -coffre pour encoffrement des chutes et canalisations EU-EV-EP.
3.11.6	Baguettes d'angles Fourniture et pose de baguettes type angles en sapin section 24x24 mm y compris toutes coupes nécessaires et sujétions de mise en oeuvre. <i>Localisation</i> : -habillages divers d'angles saillants.
3.11.7	Champlats Fourniture et pose de champlats en sapin 40 x 7 mm, compris coupes et fixations. <i>Localisation</i> : -habillages divers au droit de raccordements menuiserie/structure support (en complément de ceux prévus au chapitre des portes).
3.11.8	Cimaises pour attentes Fourniture et pose de cimaises en sapin blanchi, avec fixation par trous tamponnés et vis, coupes en onglet dans les angles, en sifflet dans la longueur, bords vifs, et toute sujétions de pose. Section 10 x 100 mm. A ht de dossier de chaise. <i>Localisation</i> : -en périphérie des salles d'attente.

Code	Désignation
3.11.9	Tasseaux de blocage au sol Fourniture et pose de tasseaux 40/40 mm en bois exotique corroyé, avec fixation par trous tamponnés et vis coupes, bords vifs, et toute sujétions de pose. <i>Localisation</i> : -en périphérie salles d'attente.
3.12	<u>OUVRAGES DE PROTECTIONS</u>
3.12.1	Protection d'angles saillants Fourniture et pose de protections d'angles saillants en PVC teinté dans la masse, teinte au choix dans la gamme. Pose collée sur les parois. Largeur 60 mm. Hauteur 1.20 ml. <i>Localisation</i> : -tous les angles saillants des locaux communs.
3.13	<u>SIGNALETIQUE</u>
3.13.1	Porte-étiquette Fourniture et pose de porte-étiquette avec fixation sur porte. Teinte au choix dans la gamme. Sans impression d'étiquette. Ouvrages PVC teinté. Pose sur les portes par pastilles autocollantes. <i>Localisation</i> : -chaque porte de local.
3.13.2	Pictogramme des sanitaires Fourniture et pose de pictogramme au choix dans la gamme avec fixation sur porte. Teinte au choix dans la gamme. <i>Localisation</i> : -sanitaires.
3.14	<u>STORES INTERIEURS</u> Fourniture et pose de stores intérieurs en toile type screen ajouré pour occultation solaire classement au feu M1, teinte au choix de l'architecte : .panneau avec bords verticaux renforcés assurant une grande résistance à la déchirure. Bas de toile renforcé par une traverse finale incorporée dans un ourlet du panneau, teinte au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant. .mécanisme de manœuvre permettant le logement dans un caisson en tôle d'acier laqué à prévoir au titre du présent article. .guidage latéraux par coulisses disposées sur les montants des menuiseries. Manœuvre manuelle par treuil avec arrêt de fin de course bas incorporé, commandé par une tige oscillante et manivelle repliable en aluminium anodisé. Toutes sujétions de pose en applique et accessoires d'installation. Essais. Les côtes sont données en tableaux, l'entrepreneur tiendra compte des refoulements et de la hauteur de la retombée de linteau. L'entrepreneur prévoira le recouvrement des baies en fonction des dimensions maximum autorisées par les fabricants. La dimension indiquée est celle de la baie, à adapter en fonction du type de pose retenu, le prix unitaire de l'ensemble incluant le nombre total de stores nécessaire. Toile screen de teinte au choix de l'architecte. <u>NOTA: tous les profils de bonne finition entre les caissons et les parements muraux sont à la charge de l'entreprise.</u>
3.14.1	Ensemble F1 porte + imposte 127/302 3 stores. Sur vantaux de portes stores à chaînettes.
3.14.2	Ensemble F1 bande 4 châssis 500/83 2 stores.
3.14.3	Fenêtres 100/202
3.14.4	Fenêtres 98/168
3.15	<u>BANQUE D'ACCUEIL</u>
3.15.1	Banque d'accueil 287+224 ht maxi 113 cm Les meubles seront réalisés à partir des données énumérées au CCTP. L'ensemble chiffré par l'entrepreneur formera une entité. Epaisseur MINIMUM des bois:

Code	Désignation
	<p>-corps comprenant fond, côtés, socle épaisseur 22 mm, -plateaux de travail ép. 30 mm, -portes 1 et 2 vantaux, -rayons, -passe-fils. Assemblage parfait par tourillons et collage. Fixation du meuble au sol.</p> <p>Plateau de banque à deux niveaux décalés en respect de la normes pour personnes handicapés. Un portillon va et vient pour accès.</p> <p>Localisation : <i>accueil</i></p>
3.16	<p><u>MEUBLES</u></p> <p>Les meubles seront réalisés à partir des données énumérées au CCTP. L'ensemble chiffré par l'entrepreneur formera une entité. Epaisseur MINIMUM des bois:</p> <p>-corps comprenant fond, côtés, socle épaisseur 22 mm, -plateaux de travail ép. 30 mm, -portes 1 et 2 vantaux, -rayons, -passe-fils. Assemblage parfait par tourillons et collage. Fixation du meuble au sol.</p> <p>En panneaux de particules de bois agglomérées, stratifié aux deux faces et sur chants (coloris au choix de l'architecte sur présentation d'échantillons) y compris assemblage, fixations, ferrage, accessoires et toutes sujétions. Meuble bas comprenant socle, façade, cotés, séparations, fond, portes, plateau supérieur avec réservation pour évier (fourni et posé par le lot Plomberie), rayons, ferrage.</p>
3.16.1	<p>Meuble médecin 1 longueur 4.81 m</p>
3.16.2	<p>Meuble médecin 2 longueur 2.57 m</p>
3.16.3	<p>Meuble médecin 2 longueur 3.79 m</p>
3.16.4	<p>Meuble médecin 2 longueur 4.14 m</p>
3.16.5	<p>Meuble évier rangement rdc longueur 1.42 m</p>
3.17	<p><u>ESCALIER</u></p>
3.17.1	<p>Main courante en profil plat 40/10 pour mise à hauteur du garde-corps</p> <p>Main courante comprenant: -Lisse en plat du commerce 40/10 noir, fixation par entretoise et vissage dans la main courante existante, -Compris toutes sujétions d'exécution, de soudures, de reprises à la lime,etc... Peinture antirouille et finition laque satinée. Respects des dispositions pour personnes handicapés.</p> <p>Localisation : <i>-pour garde-corps existant avec dépassement + 30 cm à chaque extrémité.</i></p>
3.17.2	<p>Barreaudage supplémentaire</p> <p>L'entraxe des balustres est non conforme à le réglementation. Il y a lieu de recouper l'espace entre balustres par un barreaudage diamètre 10 mm en tube. Perçement de la main courante,perçement du limon, passage vertical d'un tube métallique ht 1.00 m environ, blocage à la résine. Rebouchage des percements à la pâte à bois, ponçage et patine pour mise en harmonie des tons. Peinture antirouille et finition laque satinée sur tube métallique.</p> <p>Localisation : <i>-pour garde-corps existant avec dépassement + 30 cm à chaque extrémité.</i></p>
3.17.3	<p>Création d'un garde-corps</p> <p>En bois exotique au modèle de celui existant mais aux normes accessibilité, balustres, main courante.</p> <p>Localisation : <i>-première volée au droit de la banque démolie.</i></p>
3.17.4	<p>Main courante 40 mm diamètre escalier</p> <p>Main courante comprenant: -Lisse en bois exotique diamètre 40 mm, fixation par écuyers en fer rond, diamètre 20 avec platine cache scellement ronde en tôle de 4 mm chanfreinée, écartement entre deux platines inférieur ou égal à 3 mètres, -Compris toutes sujétions et finition par 2 couches de verni satiné.</p> <p>Localisation : <i>-escalier contre paroi avec dépassement + 30 cm à chaque extrémité.</i></p>

Code	Désignation
3.18	<u>DIVERS</u>
3.18.1	Tableau d'affichage 150x100 cm Fourniture et pose vissé dans cloison de panneaux d'affichage avec fond en liège et porte vitrée condamnée par clef. Dimensions 150 x 100 cm avec cadre aluminium avec angles gris. <i>Localisation</i> : -hall.
3.18.2	Tableaux d'affichage 100x100 cm Fourniture et pose vissée dans cloison de panneaux d'affichage avec fond en liège et porte vitrée condamnée par clef. <i>Localisation</i> : 1 dans chaque salle d'attente
3.18.3	Miroirs fixes en glace argentée sécurisée Miroirs argentés joints polis épaisseur 4 mm. Y compris fixations par pattes à glace chromé et toutes sujétions. Hauteur : 1,00 ml - Largeur 0,60 ml <i>Localisation</i> : au-dessus de vasque dans sanitaires.
3.18.4	Boite aux lettres Fourniture et pose d'une boîte aux lettres d'extérieur sur piquet scellé à côté d'un des piliers de portail , modèle agréé par LA POSTE, corps en acier électrozingué 10/10e laqué, porte plane avec clapet en acier électrozingué 10/10e laqué. Dimensions normalisées. Ouverture à la française, porte étiquette encastrée. Serrure de sûreté à 2 clés. Simple entrée. Coloris au choix du Maître d'Ouvrage sur proposition de l'Architecte dans la gamme.
3.18.5	Organigramme L'entrepreneur titulaire du présent corps d'état aura la charge de l'organigramme d'ouverture des portes intérieures et extérieures. Le présent corps d'état doit la préparation de la commande de tous les cylindres. Base de cylindre JPM KESO 4000. L'organigramme sera déterminé en phase de préparation, prévoir 1 passe général et passes partiels. <i>Localisation</i> : -tous les locaux.

Fait à _____

le _____

Bon pour accord, signature, Maître d'Ouvrage

Signature et cachet de l'Entrepreneur